

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 1879.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1880.

(Voir les Nos 87, VI, session 1878-1879, 14, session 1879-1880, de la
Chambre des Représentants et 7 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Président, COLLET, BONNET,
BIART, TACQUENIER et le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission, après avoir pris connaissance du Budget de l'Intérieur pour 1880 et des documents qui y sont annexés, n'a pas cru nécessaire de mentionner toutes les observations consignées déjà dans le rapport de la Section centrale à la Chambre des Représentants. La plupart de ces observations présentent cependant une grande importance, notamment en ce qui concerne l'armement de la garde civique, les subsides et encouragements alloués à l'agriculture, ainsi que les indemnités payées en cas d'épizootie, la carte géologique du pays, enfin les monuments nationaux.

Un membre de la Commission a fait remarquer qu'on ne s'aperçoit pas jusqu'ici des effets que devait produire la nouvelle loi sur les cours d'eau non navigables. Les mesures prises en suite de cette loi sont exécutées avec une grande lenteur. Il espère que le Gouvernement activera la mise en vigueur de cette loi que des intérêts majeurs réclamaient depuis longtemps.

L'attention du Gouvernement est appelée également sur la grande utilité qu'offrirait une école de sylviculture.

Un membre préconise la construction d'un hôpital-hospice au bord de la mer, destiné aux enfants pauvres d'une santé délabrée. Les excellents résultats obtenus dans les établissements du même genre créés dans d'autres pays sont aujourd'hui universellement reconnus.

Votre Commission exprime l'espoir que le Gouvernement pourra bientôt présenter aux Chambres les mesures qu'il croira devoir prendre pour aboutir dans un temps rapproché à une liquidation complète des subsides dus par l'Etat du chef des améliorations apportées à la voirie vicinale.

A ce sujet, un membre de la Commission a exposé quelques considérations relativement à l'entretien des routes vicinales. Un grand nombre d'entre elles laissent beaucoup à désirer sous ce rapport. Il ne suffit pas d'améliorer la voirie au moyen de pavages ou d'empierrements toujours fort coûteux, il faut que les nouveaux travaux soient maintenus en bon état, sinon on s'expose à perdre les fruits que ces travaux étaient appelés à produire.

L'entretien des routes vicinales est une question importante et constitue une charge annuelle très considérable pour les communes.

La liquidation tardive des subsides a placé certaines communes dans une situation très obérée. Quelques-unes d'entre elles payent aux entrepreneurs pour les sommes qu'elles leur doivent un intérêt dont le montant dépasse la part de subsides qu'elles reçoivent. Le paiement plus rapide des subsides permettrait de porter remède à cette situation.

Le Budget voté par la Chambre des Représentants s'élève en dépenses ordinaires à fr. 8,661,689 »
En dépenses extraordinaires 868,194 82

Formant un total de . . . fr. 9,529,883 82

Il présente sur le Budget de 1879 une augmentation de. fr. 223,610 82

Votre Commission, par cinq voix et une abstention, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Pour le Président,

Baron DE SELYS-LONGCHAMPS.

Le Rapporteur,

Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.